

34ème BROCANTE 21 Juillet 2024

Montmirail Champaubert

Charleville Soizy
la Forêt D 47 aux Bois

Esternay RN 4

DANS LA MARNE (Près de Sézanne)

à CHARLEVILLE (51)

250 exposants attendus

La brocante de Charleville est ouverte aux professionnels antiquaires, brocanteurs, <u>artisans</u> d'art fabriquant eux-mêmes les objets qu'ils exposent, et particuliers qui participent à ce type de manifestation pour la deuxième fois au maximum cette année.

Nous vous demandons de <u>remplir intégralement le questionnaire ci-dessous et de nous l'adresser avec les pièces</u> suivantes:

- photocopie d'une pièce d'identité recto/verso
- photocopie de l'inscription du registre du commerce ou des métiers (pour les professionnels)
- une enveloppe <u>timbrée</u> à votre adresse pour recevoir votre numéro d'emplacement ainsi que le reçu Faute de ces pièces votre inscription ne pourra être prise en considération

TRES IMPORTANT : Voir informations et règlement de la brocante au dos du présent bulletin.

Nom : (Mme, Mlle, Mr)	Prénom :		
Adresse : N°Rue			
Ville: Code			
Courriel:			
Type du véhicule (un seul véhicule par place) :			
Je suis: • Particulier • Professionnel (Rayer la mention	on inutile)		
Nature des marchandises exposées (Préciser) :			
Particulier, je déclare sur l'honneur ne vendre que des deux manifestations de même nature au cours de l'ann			
Particulier ou professionnel, je m'engage à afficher les prix des	bjets mis en vente conf	formément à la législa	tion en vigueur.
Je réserve mètres et vous adresse mon règlement d libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de CHARLEVILL		ros soit	_Euros par chèque
Pour permettre le stationnement	des véhicules, nos	emplacements fo	ont 7 ml
La signature de ce bulletin d'inscription sous entend aus brocante de CHARLEVILLE imprimé au verso de ce feu			e du règlement de la
Certifié exact et fait le :	Signature	e de l'exposant	
Bulletin d'inscription à nous retourner avec le règlemet les pièces demandées ci-dessus à l'adresse suivant Comité des Fêtes de Charleville			

6, place de l'Eglise 51120 CHARLEVILLE

REGLEMENT DE LA BROCANTE

- La brocante est ouverte aux **professionnels antiquaires**, **brocanteurs**, **artisans d'art fabriquant eux-mêmes les objets qu'ils exposent**, **et particuliers** qui participent à ce type de manifestation pour la deuxième fois au maximum cette année.
- Les demandes d'inscription doivent se faire par courrier et ce n'est <u>seulement</u> qu'à réception des différents documents demandés, du paiement de l'emplacement et vérification de la nature des marchandises proposées que l'exposant est enregistré. Il reçoit alors un laisser-passer comportant l'autorisation du Maire, le N° d'emplacement ainsi que le reçu attestant du paiement.
- Les revendeurs proposant des <u>marchandises neuves</u> ne sont pas autorisés à participer à la manifestation.
- L'organisateur se réserve le droit de refouler, sans aucune contrepartie, tout participant ayant fait une fausse déclaration sur la nature des marchandises.
- Les emplacements réservés à la restauration par arrêté municipal sont attribués à l'association organisatrice. En conséquence tout candidat proposant des marchandises consommables (frites, charcuteries, boissons, sandwiches, gaufres, etc. ...) n'est pas accepté.
- Les exposants devront arriver impérativement entre 5h et 8h. Au delà de cet horaire, l'accès à tous véhicules sera définitivement bloqué en raison du plan vigipirate.
- La responsabilité du comité des fêtes ne pourra être engagée pour tout incident, vol, détérioration ou effraction survenu durant cette manifestation.
- L'emplacement attribué devra être restitué propre à votre départ.
- ➤ Dans le cadre du plan vigipirate, les armes blanches qui seraient proposées à la vente doivent être scellées et il est interdit aux acheteurs de les desceller tant qu'ils se trouvent à l'intérieur de la brocante.

Règlement de la brocante de Charleville approuvé par Arrêté Municipal n° 04/01 du 26 mars 2004

INFORMATIONS

Renseignements

Pour toute information complémentaire vous pouvez nous contacter par :

- courrier à l'adresse suivante : Comité des Fêtes de Charleville 6, place de l'Eglise 51120 Charleville
- téléphone : 03 26 42 89 66 (répondeur à partir du 19 avril)
- permanences : les vendredis de 17h30 à 19h30 du 19 avril au 12 juillet 2024 inclus
- mail : broc.charleville51@gmail.com

Inscriptions

Les demandes d'inscription doivent se faire, en priorité, par <u>courrier</u>, être complètes pour être prises en compte et nous permettre de vous établir le reçu qui vous servira de laisser-passer le jour J.

Exposants, afin de vous satisfaire au mieux, veuillez nous indiquer le type de votre véhicule.

Avis aux habitués : l'organisateur se réserve le droit de louer les emplacements non réservés à partir du 15 juin.

Dans le cadre du plan vigipirate, certaines places sont supprimées vers les extérieurs et la brocante doit être resserrée au maximum.

Accès - Contrôle - Placement

Le bureau de contrôle et d'enregistrement sera situé dans la Mairie de Charleville, **uniquement le jour de la brocante.**

Afin de faciliter leur installation, les exposants <u>munis du laisser-passer</u> seront placés directement par les préposés au placement (demander un laisser-passer par véhicule).

Les exposants inscrits <u>non munis du laisser-passer</u> (nous n'enverrons plus ce document si l'inscription est effectuée dans les 8 jours précédant la date de la brocante) devront passer au bureau de contrôle pour y accomplir les formalités nécessaires. **Pas d'inscription le jour de la brocante**.